

**GENERALE OBLIG-SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2026**  
**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2026**

***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.099.040, un actif net de D : 10.058.793 et un bénéfice de la période de D : 136.770.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 27 avril 2026

**FINOR**

Karim DEROUICHE

**GO SICAV**

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	5,055,409	4,858,301	5,514,446
Obligations et valeurs assimilées		4,553,770	4,338,255	4,998,807
Titres des Organismes de Placement Collectif		501,638	520,046	515,639
Placements monétaires et disponibilités		5,038,223	5,913,160	5,300,150
Placements monétaires	5	3,982,656	3,996,348	3,992,880
Disponibilités		1,055,567	1,916,813	1,307,270
Créances d'exploitation	6	5,409	3,989	3,506
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10,099,040</b>	<b>10,775,451</b>	<b>10,818,102</b>
<b>PASSIF</b>				
Opérateurs créditeurs	7	29,445	23,504	27,453
Autres créditeurs divers	8	10,802	16,108	18,772
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>40,247</b>	<b>39,612</b>	<b>46,225</b>
<b>ACTIF NET</b>				
Capital	9	9,447,382	10,074,689	10,237,891
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		492,368	540,369	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		119,043	120,782	533,986
<b>ACTIF NET</b>		<b>10,058,793</b>	<b>10,735,839</b>	<b>10,771,878</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>10,099,040</b>	<b>10,775,451</b>	<b>10,818,102</b>

**GO SICAV***16, Avenue Jean Jaurès**1001 - Tunis***ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>du 01/01/ 31/03/2026</i>	<i>du 01/01/ 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	87,538	86,331	353,968
Revenus des obligations et valeurs assimilées		87,538	86,331	353,968
Revenus des placements monétaires	11	53,922	44,255	199,240
Revenus des prises en pension	12	10,704	16,895	80,062
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		152,164	147,480	633,270
Charges de gestion des placements	13	(17,371)	(17,555)	(69,188)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		134,793	129,925	564,081
Autres produits		-	-	7,782
Autres charges	14	(6,034)	(6,079)	(32,399)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		128,759	123,847	539,465
Régularisation du résultat d'exploitation		(9,716)	(3,065)	(5,479)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		119,043	120,782	533,986
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9,716	3,065	5,479
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		1,723	34,572	35,593
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		6,287	1,009	25,648
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		136,770	159,429	600,706

**GO SICAV***16, Avenue Jean Jaurès**1001 - Tunis***ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>du 01/01</i> <i>31/03/2026</i>	<i>du 01/01</i> <i>31/03/2025</i>	<i>Année</i> <i>2025</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>				
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		136,770	159,429	600,706
Résultat d'exploitation		128,759	123,847	539,465
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		6,287	1,009	25,648
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1,723	34,572	35,593
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>		(849,854)	247,618	(157,621)
<b>Souscriptions</b>				
- Capital		7,685,005	6,709,638	27,601,213
- Régularisation des sommes non distribuables		2,593	8,915	1,590,622
- Régularisation des sommes distribuables		443,067	395,053	680,883
<b>Rachats</b>				
- Capital		(8,482,931)	(6,470,489)	(27,743,186)
- Régularisation des sommes non distribuables		(3,188)	(10,251)	(1,600,792)
- Régularisation des sommes distribuables		(494,401)	(385,247)	(686,362)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>(713,085)</b>	<b>407,046</b>	<b>443,085</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période		10,771,878	10,328,793	10,328,793
En fin de période		10,058,793	10,735,839	10,771,878
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période		68,785	69,796	69,796
En fin de période		63,424	71,499	68,785
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		158.596	150.154	156.602
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>		1.27%	1.47%	5.82%

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 Mars 2026

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Opérations de pensions livrées**

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### **3.5- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**GO SICAV**

16, Avenue Jean Jaurès  
1001 - Tunis

**Note 4: Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 5.055.409 , s'analysant ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% actif net
	<b>Obligations et valeurs assimilés</b>		<b>4,390,000</b>	<b>4,553,770</b>	<b>45.27%</b>
	<b>Obligations des sociétés</b>		<b>4,390,000</b>	<b>4,553,770</b>	<b>45.27%</b>
TN0003600509	EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5,000	140,000	149,021	1.48%
TNFUHZ3R7VR5	EO ATL 2021/1	5,000	100,000	101,641	1.01%
TN4J4VCBM140	EO ATL 2022/1	2,000	80,000	82,912	0.82%
TNMA55MMDD46	EO ATL 2023/1	1,000	40,000	40,333	0.40%
TNTUDMZLCA16	EO ATL 2024/2	4,000	320,000	324,647	3.23%
TN3Z8BRRN997	EO BTK 2024/1	2,000	160,000	162,653	1.62%
TN0003900263	EO UIB 2011/1 CAT B	2,500	75,000	77,258	0.77%
TNSH8NXC1WC4	EO BH SUB 2021/2	5,000	125,000	129,499	1.29%
TN0002102150	EO TLF 2021-1	1,500	30,000	32,239	0.32%
TNYJL6N2AEP6	EO TLF 2022/1 TF	2,000	80,000	86,026	0.86%
TNXY8MEDJE3	EO TLF 2022/2	4,000	160,000	165,682	1.65%
TNQ8KNUQO9D7	EO TLF 2025-1 TF	5,000	500,000	536,055	5.33%
TN0002601060	EO SUB STB 2021/1	5,000	100,000	101,144	1.01%
TN4J4VCBM14	EO TJR LEASING 2022/1	9,500	380,000	395,908	3.94%
TNEDMOU67Y09	EO TAYSIR 2024-1 CAT A	10,000	800,000	832,300	8.27%
TNTFJ0AWNBP7	EO BTK LEASING 2025-1 CAT A	5,000	500,000	520,191	5.17%
TNTWU2KQRW54	EO UBCI 2025-1 TF	3,000	300,000	308,683	3.07%
TN4X28FG1HN5	EO UBCI 2025-2 TF	5,000	500,000	507,579	5.05%
	<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>462,291</b>	<b>501,638</b>	<b>4.99%</b>
	<b>Titres des OPCVM</b>		<b>462,291</b>	<b>501,638</b>	<b>4.99%</b>
TN0VYWALSB95	FCP AMANETT	4,170	462,291	501,638	4.99%
	<b>TOTAL</b>		<b>4,852,291</b>	<b>5,055,409</b>	<b>50.26%</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>				<b>50.06%</b>

**GO SICAV**

16, Avenue Jean Jaurès  
1001 - Tunis

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 3.982.656, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>1,000,787</b>	<b>1,002,147</b>	<b>9.96%</b>
	Pension Livrée AT T IJARI BANK 6,99% au 14/05/2026 pour 50 jours		1,000,787	1,002,147	9.96%
	<b>Certificats de dépôt</b>	<b>3,000,000</b>	<b>2,974,924</b>	<b>2,980,509</b>	<b>29.63%</b>
TNIKWP7OFEC8	Certificat de dépôt AMEN BANK au 29/04/2026 à 6,99% pour 30 jours	500,000	497,683	497,838	4.95%
TN4JFUS550D8	Certificat de dépôt AT B au 14/05/2026 à 6,99% pour 50 jours	500,000	496,154	496,692	4.94%
TNA8JX9GH4A7	Certificat de dépôt QNB au 19/05/2026 à 7,64% pour 50 jours	1,000,000	991,600	991,936	9.86%
TNH0YFYL6P16	Certificat de dépôt UNIFACT OR au 05/05/2026 à 7,99% pour 60 jours	1,000,000	989,487	994,042	9.88%
	<b>TOTAL</b>		<b>3,975,711</b>	<b>3,982,656</b>	<b>39.59%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>39.44%</b>

**Note 6: Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31/03/2026 à D : 5.409 contre D : 3.989 au 31/03/2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	5,409	3,989	3,506
<b>Total</b>	<b>5,409</b>	<b>3,989</b>	<b>3,506</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/03/2026 à D : 29.445 contre D : 23.504 au 31/03/2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Rémunération du dépositaire	13,366	7,416	11,899
Rémunération du gestionnaire	16,079	16,087	15,554
<b>Total</b>	<b>29,445</b>	<b>23,504</b>	<b>27,453</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31/03/2026 à D : 10.802 contre D : 16.108 au 31/03/2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2,696	7,295	12,692
CMF	1,023	1,006	923
Etat, retenue à la source	7,083	7,808	5,156
<b>Total</b>	<b>10,802</b>	<b>16,108</b>	<b>18,772</b>

## **GO SICAV**

*16, Avenue Jean Jaurès*

*1001 - Tunis*

### **Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1 er Janvier au 31 Mars 2026 se détaillent ainsi:

#### Capital au 31-12-2025

Montant	10,237,891
Nombre de titres	68,785
Nombre d'actionnaires	274

#### Souscriptions réalisées

Montant	7,685,005
Nombre de titres émis	51,633
Nombre d'actionnaires nouveaux	20

#### Rachats effectués

Montant	(8,482,931)
Nombre de titres rachetés	(56,994)
Nombre d'actionnaires sortants	(16)

#### Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(594)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6,287
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	1,723

#### Capital au 31-03-2026

Montant	9,447,382
Nombre de titres	63,424
Nombre d'actionnaires	278

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2024.

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 87.538 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2026, contre D : 86.331 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	87,538	86,331	353,968
<b>Total</b>	<b>87,538</b>	<b>86,331</b>	<b>353,968</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2026 à D : 53.922, contre D : 44.255 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	8,378	6,110	26,181
Intérêts des certificats de dépôts	45,544	38,145	173,059
<b>Total</b>	<b>53,922</b>	<b>44,255</b>	<b>199,240</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	10,704	16,895	80,062
<b>Total</b>	<b>10,704</b>	<b>16,895</b>	<b>80,062</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 17.371, contre D : 17.555 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Commission de gestion de la CGI	15,904	16,087	63,239
Rémunération du dépositaire	1,467	1,467	5,950
<b>Total</b>	<b>17,371</b>	<b>17,555</b>	<b>69,188</b>

**Note 14 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 6.034, contre D : 6.079 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Honoraires commissaire aux comptes	2,959	2,959	21,291
Redevance CMF	2,673	2,704	10,628
Contribution Sociale de Solidarité	400	400	400
Autres	2	16	79
<b>Total</b>	<b>6,034</b>	<b>6,079</b>	<b>32,399</b>

**Note 15 : Autres informations****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération du dépositaire :**

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.